

225C1702  
FR0000073272-FS0829

7 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SAFRAN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.<sup>1</sup> (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société SAFRAN et détenir 21 125 324 actions SAFRAN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,93% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC).

<sup>2</sup> Dont 5 379 884 ADR SAFRAN représentant 1 344 971 actions SAFRAN (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 273 817 actions SAFRAN pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 423 632 587 actions représentant 537 416 160 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.